

Internet

BLUFF OU RÉELLES MENACES ?



La semaine dernière, l'ARCEP décidait de trancher définitivement entre monofibre et multifibre pour les zones très denses (cf. **édition du 22 juin**). Pour fibrer les zones les plus peuplées, le gendarme des télécoms se dressait alors contre l'opérateur historique, qui depuis le début prônait la solution monofibre, histoire de se refaire son petit monopole...

Si les réactions de Free et SFR étaient enthousiastes et même publiques, Orange aurait lui, agit dans l'ombre. En fin de semaine dernière, les dirigeants du premier FAI français se rendaient directement chez l'ARCEP pour leur dire tout le mal qu'ils pensent du nouveau cadre juridique fixé par le régulateur des télécoms.

La mésentente entre les deux acteurs provient surtout du futur coût de la technologie multifibre. Là où Orange prévoit un surcoût de 40%, l'ARCEP ne voit qu'un petit surcoût de 5%... Du coût, l'opérateur historique menace directement de «suspendre les investissements dans les nouveaux immeubles»...

Si pour un concurrent cette décision est du pur «bluff», pour le président de l'ARCEP, qui justifiait la décision du multifibre la semaine dernière, «quand l'opérateur historique affirme qu'il ne pourrait pas investir dans un réseau de très haut débit, contrairement à SFR et à Free, cela me paraît plus de relever d'une position tactique que d'un choix stratégique»... La tactique... de... l'escargot ?

Sources : **Les Echos**

Internet

VERS UNE AUTRE GIFLE ?

L'avis du Conseil d'Etat ? Le gouvernement s'en fiche un peu. Même si la loi Hadopi 2 a été vivement critiquée par ce Conseil, la route continue pour notre ministre de la Justice.

La loi porterait atteinte au principe de la séparation des pouvoirs. Surtout, elle remettrait sur la table la présomption de culpabilité. En clair elle nous sanctionnerait si, à cause de notre négligence, un tiers commettait un téléchargement illégal sur notre connexion... Quand on sait que le 10 juin dernier, le Conseil Constitutionnel avait déjà censuré cette notion dans la première version d'Hadopi, on se demande vraiment ou va le gouvernement avec cette loi...



La deuxième claque du Conseil Constitutionnel n'est pas loin... A moins que les lectures du texte devant le Sénat et l'Assemblée Nationale dès le 8 juillet prochain abandonnent définitivement les paragraphes inconstitutionnels...

Source : <http://www.pcinpact.com/actu/news/51688-hadopi-piratage-loi-conseil.htm>

Télévision

PLUS PERSONNE N'EN VEUT...

La Télévision Mobile Personnelle verra-t-elle le jour ? Il y a en tout cas de quoi être de plus en plus sceptique... Depuis fin février, le producteur Cyril Viguié travaillait pour trouver le bon modèle économique pour la TMP (cf. **édition du 11 mai**).



Son rapport ayant été remis à une certaine NKM, celle-ci vient à son tour de remettre sa copie à Matignon. Dans celle-ci, deux solutions ont été envisagées. La première prévoit que le réseau soit financé par les opérateurs de téléphonie mobile, c'est la solution la plus privilégiée, même si le rapport précise qu'aucun des trois opérateurs n'est aujourd'hui près à se lancer. La deuxième, regrouperait les acteurs les plus motivés, à savoir NextRadioTV, Canal + et TDF, afin de construire un premier bout de réseau.

Seulement ni le CSA ni l'ARCEP ne veulent aujourd'hui laisser les clés du projet à TDF qui se retrouverait dans une position de force irréversible...

Enfin proposition de la dernière chance, changer de technologie et passer à une diffusion par satellite via la norme DVB-SH. En attendant, seules deux des seize chaînes retenues pour la diffusion via la TMP ont aujourd'hui signé leur convention d'émettre et l'ont remises au CSA. Le même CSA sonne les autres chaînes de signer leur convention avant la rentrée...

Si tel n'était pas le cas, le CSA pourrait proclamer l'appel à candidatures infructueux et les fréquences hertziennes réservées pour la TMP seraient alors affectées à d'autres usages (l'Internet sans fil très haut débit ?)... Groupes...

Source : **La Tribune**